

AFFAIRE N° 27 - Travaux d'adduction d'eau à la Lèproserie de Saint-Bernard. -
Participation de la Commune.

M. MENDON donne lecture du rapport :

* Messieurs,

Par sa lettre N°877-60/DAF/3 en date du 4 Mars 1964, M. le Préfet a porté à ma connaissance que dans une délibération en date du 15 Janvier dernier, la Commission Administrative du Centre Hospitalier Départemental Félix GUYON, avait accepté le devis des travaux à réaliser en vue de l'alimentation en eau de la Lèproserie de Saint-Bernard et décidé de passer un marché de gré à gré avec l'E.E.R. pour les travaux d'installation de la canalisation nécessaire.

Le devis s'élève à la somme de 1.550.275. frs.

La participation de la Commune serait de 500.000. frs. La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 1965.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Le Maire : Je précise que ce marché est passé dans des formes régulières. L'entrepreneur est choisi par l'Architecte et l'Education Nationale est appelée à donner son avis. Personnellement je m'oppose ce choix lorsque l'entrepreneur n'est pas valable. De toute façon, il n'y a pas de sortie de fonds pour la Commune qui n'intervient pas dans les travaux, le contrôle étant assuré entièrement par l'Architecte et l'Ingénieur

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M. FORT qui s'est abstenu volontairement.

x x
x x

Approuvé
R. Buis, le 24
décembre 1964
Le Préfet,
Le secrétaire général
Signe: J. Duchaux